

Petites nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **10 (1934-1935)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

camions spéciaux des radio-télégraphistes peuvent faire partie du matériel de corps et être emmagasinés avec lui. Les autres seraient trop peu utilisés et perdraient leur valeur en vieillissant dans l'inaction. C'est pourquoi le service des automobiles n'entretient qu'un parc de quelques centaines de véhicules, c'est-à-dire le nombre strictement nécessaire à l'instruction des troupes et à couvrir les besoins des services de paix de l'armée.

Tous les véhicules disponibles dans le pays ne se prêtent pas à être utilisés au service militaire. L'armée doit se borner à envisager la réquisition de quelques types seulement, ceux pour lesquels on possède suffisamment de pièces de rechange. Les propriétaires des véhicules prévus pour la réquisition sont avisés en temps de paix déjà de leurs obligations, au moyen d'un ordre de marche qui se trouve dans le permis de circulation. Cet ordre indique le jour et l'endroit où le véhicule devra être livré en cas de mobilisation.

Les hommes du service automobile se recrutent parmi les jeunes gens qui, dans la vie civile, travaillent avec des véhicules à moteur. Depuis quelques années, on adjoint aux officiers de recrutement une commission spéciale d'experts du service des automobiles, qui choisit les candidats après leur avoir fait subir un examen professionnel. Ne sont affectés à ce service que les hommes en état de conduire et dont la profession civile ou la situation offrent la garantie qu'ils conserveront leur entraînement. Les soldats qui, par la suite, cessent de conduire, ne sont plus utilisés dans le service des automobiles qu'en qualité d'aides-chauffeurs.

L'effectif total des troupes du service des automobiles est de 10 000 hommes. A ce chiffre correspond un contingent annuel de 600 recrues. En raison des frais d'instruction très élevés, les écoles du service des automobiles ne forment que 300 recrues par année.

Dans ces écoles de recrues — qui ont une durée de 77 jours, comme pour l'artillerie — l'instruction technique comprend la conduite de nuit, par le brouillard, tous feux éteints, sur des chemins étroits et en mauvais état, enneigés et verglacés, avec des exercices de conversion, la marche en montagne, contre la montre et d'après un horaire, la suppression de pannes dans des conditions défavorables et l'entretien des véhicules, connaissances essentielles dont les 50 % des recrues n'ont qu'une très vague idée. Les 300 hommes en plus nécessaires par année sont prélevés sur les autres armes. Ceux-ci lors de leur passage de l'élite dans la landwehr sont transférés au service des automobiles, et ils accomplissent leurs cours de répétition de landwehr avec les troupes automobilistes.

A propos du landsturm et de la taxe militaire

Il y a beaucoup de personnes qui ignorent que le landsturm est composé non seulement d'hommes âgés de plus de 40 ans, mais encore d'hommes de toutes les classes d'âge qui ont été versés prématurément dans cette catégorie pour raison de santé. Les commissions de visites sanitaires ont, en effet, la possibilité de réformer complètement un soldat, de le déclarer apte dans les services complémentaires ou encore apte dans le landsturm, ceci selon qu'elles jugent qu'il pourra, malgré son inaptitude au service en temps de paix, être utilisé dans l'une ou l'autre de ces catégories en temps de guerre.

Dans ces trois cas, l'homme est astreint au paiement de la taxe militaire, mais tandis que celui qui est exempté totalement ou reconnu apte dans les services

complémentaires n'a que cette seule obligation à remplir, celui qui est versé dans le landsturm prématurément est non seulement tenu de payer également cette taxe, mais encore d'entretenir son équipement et de se présenter chaque année à l'inspection des armes et de l'habillement.

Jusqu'à maintenant, le taux de la taxe militaire était, contre toute logique le même pour les hommes du landsturm que pour ceux des deux autres catégories, bien que les premiers eussent une obligation de plus que les autres à remplir chaque année.

C'est pourquoi nous nous étions permis de protester, dans le «Soldat Suisse» du 19 novembre 1931, contre ce système et de demander une réduction du taux de l'impôt payé par les hommes versés prématurément dans le landsturm.

A l'heure actuelle — le temps passe vite, même pour ceux qui attendent — le Département militaire fédéral vient de prendre une décision à ce sujet en stipulant, par un nouveau «Règlement d'exécution de la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire», en date du 26 juin 1934, que la moitié de la taxe légale sera dorénavant payée par :

«Les hommes incorporés dans le landsturm qui doivent prendre part aux inspections et aux exercices du landsturm (art. 123 de la loi sur l'organisation militaire) :

a) pour les années en lesquelles ils passent à l'inspection, s'ils n'ont pas d'autre service à effectuer ces années-là;

b) pour les années en lesquelles ils ont accompli au moins la moitié d'un service auquel ils ont été convoqués et pour lequel ils reçoivent la solde; lorsque la moitié du service dépasse 4 jours, la présente disposition leur est applicable s'ils ont accompli au moins 4 jours (inspection non comprise).»

Ainsi tout est bien qui finit bien, le taux de l'impôt ne varie pas, mais la taxe légale est diminuée de moitié pour les hommes versés en landsturm prématurément, afin de tenir compte qu'en passant l'inspection et en entretenant leur équipement, ils accomplissent une obligation de plus que ceux qui n'ont que la taxe à payer.

On ne saurait faire autrement que d'approuver une décision aussi équitable.

E. N.

Petites nouvelles

La commémoration aux Rangiers du 20^e anniversaire de l'occupation des frontières a connu le plus grand succès et c'est devant des milliers de patriotes enthousiastes que s'est déroulée cette manifestation, noble entre toutes, par laquelle le peuple suisse a prouvé à nouveau sa reconnaissance à l'armée de 1914 que personnifie si puissamment le célèbre monument du sculpteur l'Eplattener.

Une messe et un culte protestant y furent célébrés et des orateurs divers, dont M. Pilet-Golaz, président de la Confédération, y prirent la parole pour rappeler en termes élevés l'œuvre de sacrifice accomplie pour la sauvegarde du pays pendant ces quatre années d'angoisse et d'attente.

D'autre part, M. Pilet-Golaz, parlant de la réorganisation de l'armée se plut à reconnaître le grand rôle qu'auront à jouer les sociétés suisses d'officiers et de sous-officiers pour aider nos chefs à mener à bien une tâche qui s'avère déjà plus dure que certains ne se l'imaginent.

★

C'est à Beundenfeld à Berne, endroit où évoluèrent les premières troupes suisses d'aviation, que s'est déroulée dernièrement une manifestation dont le but était de commémorer le 20^e anniversaire de la création des troupes d'aviation. A cette occasion le colonel Bardet, commandant des troupes d'aviation, a exposé le développement historique de ces troupes de 1914 à nos jours. L'aviation militaire suisse qui dispose actuellement de 150 appareils aptes à la guerre et d'environ 100

appareils d'entraînement et de 240 pilotes, disposait au début de la mobilisation d'août 1914 de 11 appareils et de 10 pilotes. A la fin de la guerre mondiale, la troupe d'aviation possédait plus de 70 appareils avec 81 pilotes et 30 observateurs; en 1929, elle comptait plus de 200 officiers, 500 sous-officiers et 2250 soldats.

Le camarade Nicole qui devait parler à Délémont s'est vu contraint de renoncer à cette petite fantaisie devant l'interdiction formelle que lui signifièrent les autorités délémontaises. Aussi le «Droit du Peuple» ne pouvait-il rater cette occasion de proclamer avec une impudence rare que le cercle des officiers de Délémont avait donné l'ordre (sic) à la municipalité d'interdire la conférence! Sans commentaires...

Voici un spirituel écho des manœuvres de la 1^{re} division que nous empruntons au journal «Le Genevois»:

Eh! pourquoi pas, tout arrive!

On peut être magistrat socialiste et aimer le panache et les petits et les grands drapeaux. On peut être l'écu du parti socialiste sans partager la foi consciente et organisée qui anime les purs, sans mettre en pratique préceptes et maximes socialistes.

La doctrine est une chose, son bon plaisir en est une autre.

Le jour du défilé de la 1^{re} Division, sur la route qui de Lausanne monte à Echallens, une auto-bolide, au mépris des règlements, à la barbe des gendarmes, file, file, dépasse même les limousines des nombreux arbitres. C'est la 11.000!

Quel est le gros galonné, quel est le bourgeois cossu, quel est le super-patriote qui vole ainsi au défilé? A qui appartient la 11.000?

Ce cyclone, c'est M. Braillard, conseiller d'Etat genevois et socialiste par intérim.

Dédaignant la tribune officielle, afin que cette mauvaise langue de presse suisse ne «lame» pas, on vit M. Braillard, jumelles en bandoulière, assister à tout le défilé, applaudir nos pioupious et saluer le drapeau.

Les drapeaux... c'est son rayon!

Certes, nous ne reprochons pas à M. Braillard d'avoir accompli son devoir de bon citoyen. Cet acte civique lui sera compté à décharge. Mais pourquoi toujours deux attitudes chez nos bonzes socialistes?

Dictier aux masses populaires une certaine ligne de conduite, — et pas toujours la bonne, — puis s'empresse de faire le contraire et de se conduire en «affreux bourgeois».



Kantonalverband

St. Gall.-Appenzell. Unteroffiziersvereine

Vorstandssitzung am Samstag, dem 15. September 1934, nachm. 14 Uhr im Rest. Stadtbären, St. Gallen

Präsident Honegger eröffnet die Sitzung mit herzlichem Willkomm. Er begrüßt speziell Kamerad Hugener als neuen Zentralkassier. Mit einer Ausnahme (Kamerad Winiger ist augenkrank) sind alle Delegierten anwesend. — Ein Rückblick auf die schweizerische Delegiertenversammlung zeigt, daß diese vaterländische Tagung in allen Teilen sehr gut verlaufen ist. Die Abrechnung ergibt einen bescheidenen Ueberschuß. — Unter Korrespondenzen und Zirkularen erging vom Z.-V. die schriftliche Anweisung, das Buch «Schweizer Armee» überall zum Ankauf zu empfehlen. — An der eidgenössischen Delegiertenversammlung in Rapperswil sind Verwechslungen von Diplomen vorgekommen. Die Sektionen werden angewiesen, den Umtausch sofort vorzunehmen. — Der Z.-V. lädt mit Programmen zur Grenzbesetzungsfeier in Les Rangiers ein. Es wird eine Abordnung des Kantonalvorstandes empfohlen. Der Kantonalpräsident stellt Karten für halbe Taxe für Unteroffiziere, die an dieser Feier in Zivil teilzunehmen gedenken, zur Verfügung. Im fernern soll der Aufruf zum Schutze der Armee und gegen ausländische Spitzel unterstützt werden, indem das Volksbegehren unterschrieben werden soll. Präsident Honegger hat gute Arbeit geleistet, indem er bereits neun volle Bogen geweiht hat; gewiß zur Nachahmung empfehlenswert. — Die Experten orientieren über den Stand der Eidg. Wettkämpfe. Ein Endresultat ist noch nicht ersichtlich, da einige Sektionen noch nicht alle Wettkämpfe erledigt haben. — Noch sind einige Sektionen mit dem Mitgliederbeitrag im Rückstand; die

Betreffenden werden angewiesen, das Versäumte unverzüglich nachzuholen. — Die Subventionen für das Jahr 1934 sind nicht in der Höhe eingetroffen, wie erwartet wurde; doch besteht die Hoffnung, daß ein mehreres noch ermöglicht werden kann. — In Bälde wird eine Sitzung stattfinden mit allen Sektionspräsidenten, um im größeren Kreis die Wanderpreis-Reglemente zu behandeln. — Die neuen Diplome sind eingetroffen, zum Schreiben vergeben und werden alsbald an die Sektionen verschickt. — Der Gründung der Sektion Appenzell-Mittelland wird größte Beachtung geschenkt. — Nach 3½stündiger, produktiver Arbeit schließt Präsident Honegger mit Befriedigung die rege verlaufene Sitzung. H. Sch.

Dritte Solothurnische Unteroffizierstage

8./9. September 1934 in Olten

(Wri) Die Unteroffizierstage haben, so darf man heute wohl sagen, in jeder Beziehung das gebracht, was man von ihnen erhoffte, vor allem wurden sie zu einer Kundgebung für unsere Armee, indem sie die freiwillige Arbeit von 750 Unteroffizieren zeigten, die vielleicht gerade wegen der Freiwilligkeit um so hochwertiger einzustellen ist. Die Sympathie, welche die Veranstaltung von seiten der Behörden der Stadt Olten und der Bevölkerung genoß, war eine um so erfreulichere, weil sie sich anlässlich des Marsches durch die Stadt durch Zurufe und durch einen reichen Fahnen- und Flaggenschmuck spontan äußerte. Solche militärische Veranstaltungen sind für die patriotische Schulung des Volkes und ganz besonders der heranwachsenden Jugend von Notwendigkeit. Wenn auch heute die Einstellung der Öffentlichkeit unserer Armee gegenüber eine bedeutend bessere geworden ist, so darf nicht damit innegehalten werden, alles zu tun, um das Soldatsein und Soldatwerden zum Bedürfnis zu machen.

Das Wetter, das doch eigentlich immer die entscheidende Rolle spielt, hielt sich bis nach der Rangverkündigung ausgezeichnet. Ein sonniger Samstag breitete sich über dem Gheid, dem Platze der Wettkämpfe aus, so wie der Segen des Himmels über Flur und Hain liegt, wenn der Bauersmann der Ernte entgegenseht. Bereits während den Nachmittagsstunden fanden sich sehr viele Besucher ein. Oberst Schüpbach, der Kommandant der Infanteriebrigade 6, erschien. Ueberall wurde eifrig gearbeitet. Im Scheibenstand knallte Schuß auf Schuß. Und als der Abend nahte, war schon ein tüchtiges Stück des Arbeitsprogrammes erledigt. Eine milde Nacht zog herauf. Weit über die durch die kameradschaftliche Hilfe des Pontonierfahrvereins erbaute Festhütte hinaus drängten sich die Besucher der Abendunterhaltung, die von der strammen Militärmusik und der Trachtenvereine bestritten wurde. Wie man erwartete, lag am Sonntagmorgen der berühmte Poet «Dichter Nebel» über dem Schießplatz, so daß erst gegen 8 Uhr die Scheiben sichtbar wurden. Emsig wurde die Arbeit vorwärts getrieben. Die Ehrengäste erschienen, unter ihnen Oberst Ernst Düby, Kommandant der Artilleriebrigade 2, Oberstleutnant Strüby, Oberstleutnant Schnyder, der Stadtmann und der Bürgermann der Stadt Olten und vor allem auch der Militärdirektor des Kantons, Regierungsrat Dr. Stampfli. Es wurde militärisch verpflegt. Bei Spatz und Suppe wurde es dem alten Unteroffizier wieder einmal wohl und er glaubte sich im Wiederholungskurs. Schon erzählte man sich von glänzenden Leistungen in den verschiedenen Disziplinen. Beim Pistolen- und Gewehrschießen standen Vater und Sohn je an der Spitze. Ein alter Wehrmann, der 38 Jahre im Ausland ge-

*Immer vorzüglich,
immer unschädlich
ist* **KAFFEE HAG**



*der coffeinfreie, echte
Bohnenkaffee. Er kann
keine Schlafstörungen
hervorrufen. Nervöse,
Herzkrankte, Nierenlei-
dende u. s. w. können*

Kaffee Hag unbedenklich trinken.